

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE BANVILLE

PROCES-VERBAL
Conseil Municipal du 17 septembre 2024

Convocation du 10 septembre 2024

Membres en exercice : 13

Présents : 10

Absents : 3

Votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Madame BACA Nadine, Maire.

Etaient présents :

Nadine BACA, Joëlle BABIAK, Noël BROCHET, Nathalie COSTIL -LESAGE, Victorien EGRET, Didier EGRET, Florence LEFRANCOIS, Sébastien LEJUEZ (à partir de 18h39), France MICHEL, Dominique PIVET,

Représenté(s) :

Vincent DAUCHY (procuration à Nathalie COSTIL -LESAGE), Erika DELIVERT (procuration à France MICHEL), Jérémy TANQUEREL (procuration à Florence LEFRANCOIS)

Absent(s) excusé(s) : Néant

Secrétaire de séance : Joëlle BABIAK

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 heures 35.

Madame le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération pour désigner un nouveau le représentant de la commune dans la commission affaires scolaires et transport scolaire de Seulles Terre et Mer

A 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) les membres de l'assemblée acceptent l'ajout à l'ordre du jour de la délibération pour désigner un nouveau représentant de la commune dans la commission affaires scolaires et transport scolaire de Seulles Terre et Mer.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2024

Madame le Maire demande s'il y a d'éventuelles observations sur le procès-verbal de la séance du 11 JUILLET 2024. Aucune remarque n'est faite.

Arrivée de Monsieur Sébastien LEJUEZ à 18h39.

Les membres du conseil municipal ont approuvé à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) le procès-verbal du 11 juillet 2024.

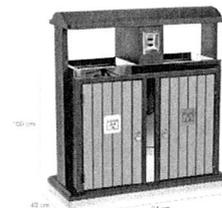
VALIDATION DE LA COMMANDE DES POUBELLES BI-FLUX POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC SEULLES TERRE ET MER – délibération 2024-25

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les implantations et les modèles retenus.

- 1 Tri-flux (3x100L) en plastique recyclé
Emplacement : le pont dit de Reviers.
Tarifs unitaire :
1579.00 euros HT
soit 1894.80 euros TTC
Participation Citéo : 400.00 euros
Majoration -10% : 40.00 euros
Reste à charge : 1139.00 euros HT (1366.80 euros TTC)



- 5 bi-flux (2x50L) en bois et acier thermolaqué
 Emplacement : Mairie, boulangerie, rue du Bout du Haut, route de Sainte-Croix, rue des Ecrottes.
 Tarif unitaire :
 585.00 euros HT
 soit 702.00 euros TTC
 Participation Citéo : 400.00 euros
 Majoration -10% : 40.00 euros
Reste à charge : 145.00 euros HT (174.00 euros TTC) par unité



Coût total du projet :

Coût HT du matériel :	4504.00 €
Participation Citéos :	-2400.00 €
Majoration -10% :	- 240.00 €

Reste à charge HT :	1864.00 €
TVA 20% :	372.80 €
Reste à charge TTC :	2236.80 €

Après cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont approuvé à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) la commande des poubelles bi-flux pour le groupement de commande avec Seulles-Terre et Mer.

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE BLAINVILLE-SUR-ORNE AU SDEC ENERGIE – délibération 2024-26

Madame le Maire explique que la commune de Blainville-sur-Orne a émis le souhait d’être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de lui transférer sa compétence « Eclairage Public ».

Il convient que chaque membre du syndicat (commune, communauté de commune, d’agglomération ou urbaine) délibère sur cette demande d’adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) approuve l’adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne au SDEC ÉNERGIE.

CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS - délibération 2024-27

ENEDIS, par l’intermédiaire de son bureau d’études TOPO ETUDES, a présenté une demande de servitude pour permettre la modification du réseau électrique (Haute et Basse Tension) par la pose d’un câble Haute Tension en souterrain sur 5 mètres sur la parcelle ZA 40 (terrain du Hangar du service technique de la commune), située 10 route de Sainte-Croix, propriété de la commune de Banville.

Il s’agit d’établir à demeure, dans une bande de 3 mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d’environ 5 mètres ainsi que ses accessoires.

Les frais liés à l’opération seront à la charge d’ENEDIS.

Le projet de convention qui détaille les conditions dans lesquelles la Commune de Banville consent à cette servitude sera joint à la présente délibération.

La convention est prévue pour la durée de vie des ouvrages.

Par conséquent, Madame le Maire demande à l'Assemblée d'approuver les dispositions qui précèdent.

A 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s), les membres de l'assemblée décident :

- **D'AUTORISER** la constitution de la servitude au profit d'ENEDIS sur la parcelle ZA 40 ;
- **D'APPROUVER** les termes de la convention de servitude au profit d'ENEDIS telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout acte s'y rapportant.

Tarifs Gîtes 2025 - délibération 2024-28

Madame le Maire redonne le détail des tarifs et commissions applicables pour l'année 2024 :

TARIF SEMAINE (du samedi au samedi)				
	GITE 330	GITE 331	GITE 329	GITE 333
MAI - JUIN - SEPTEMBRE	460	460	510	510
JUILLET - AOUT	575	575	610	610

TARIF MID-WEEK (du lundi au vendredi)				
	GITE 330	GITE 331	GITE 329	GITE 333
MAI - JUIN - SEPTEMBRE	380	380	430	430

Location à la nuitée pour les habitants de Banville :

Actuellement, 50 € la nuit + taxe de séjour pour 1 gîte quelle que soit la taille.

Commissions :

Plateforme AIRBNB : 15 % du loyer

Plateforme Booking.com : 18.1% du loyer

La Conciergerie du Bessin : 12 % du loyer

Exemple d'une location d'une semaine en juillet via AIRBNB du gîte 329 (famille 2 adultes + 2 enfants) :

Prix du loyer = 610 euros

Taxe de séjour = 24.40 euros

RÉGLÉ PAR LE LOCATAIRE = 634.40 euros

Commission Airbnb = $610 \times 15\% = 91.50$ euros

Commission LA conciergerie = $610 \times 12\% = 73.20$ euros

LOYER PERÇU PAR LA COMMUNE = $610 - (91.50 + 73.20) = 445.30$ euros

Madame le Maire propose le maintien des tarifs des 2024 sur 2025 comme indiqué ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s), valide les tarifs et commissions pour l'année 2024.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNICATION - délibération 2024-29

Madame le Maire rappelle que les membres de la commission Communication, en charge de la communication (réunions publiques, site internet et bulletin municipal) ont été désignés en Conseil municipal du 02/06/2020.

Les membres sont les suivants :

M. Vincent DAUCHY

Mme Erika DELIVERT

M. François BOUCHARD (membre démissionnaire)

Mme Fabienne GAUDIN (membre extérieur démissionnaire)

Il convient de nommer 2 nouveaux membres pour cette commission, 1 membre parmi les membres du Conseil Municipal et 1 membre extérieur au Conseil Municipal.

Les candidats sont les suivants :

- M. Noël BROCHET (membre du Conseil)

- M. Victorien EGRET (membre du Conseil)

- Mme Lucie QUIGNON ((membre extérieur)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) décide de désigner les membres de la commission Communication suivants :

- M. Vincent DAUCHY

- Mme Erika DELIVERT

- M. Noël BROCHET (membre du Conseil)

- M. Victorien EGRET (membre du Conseil)

- Mme Lucie QUIGNON (membre extérieur)

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE A LA COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET TRANSPORT SCOLAIRE A L'INTERCOMMUNALITÉ SEULLES TERRE ET MER - délibération 2024-30

Madame le Maire explique que Monsieur TANQUEREL Jérémy, actuel membre de la commission intercommunale Affaires Scolaires et Transport Scolaire de Seullès Terre et Mer, n'a plus les disponibilités adaptées pour représenter au mieux la Commune.

Aussi, il convient de désigner un nouveau membre du Conseil Municipal pour le remplacer.

Candidat : M. Noël BROCHET

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) nomme Monsieur Noël BROCHET, comme nouveau représentant de la commune à la commission intercommunale Affaires Scolaires et Transport Scolaire de Seullès Terre et Mer et autorise Madame le Maire à en informer les organes de l'EPCI.

Informations diverses

- *VEHICULE DU SERVICE TECHNIQUE*

La vidange va être faite.

Les points notés sur le dernier rapport de contrôle technique montrent que le véhicule est vieillissant et qu'il faut étudier la possibilité de son remplacement à moyen terme.

- *DEVIS VMC – GITE 333/LAVERIE*

Pour lutter contre l'humidité dans l'entrée du gîte 333, l'installation d'une VMC dans le faux-plafond de la laverie est préconisé.

Le devis de l'entreprise LEBEL pour un montant des travaux de 1188 € est validé.

- *ECLAIRAGE EXTERIEUR GITES*

Monsieur LEJUEZ demande qu'un devis soit réalisé pour modifier l'éclairage extérieur aux gîtes communaux.

Actuellement, le projecteur est raccordé sur l'éclairage public. Il reste donc allumé toute la nuit. Un éclairage avec détecteur de présence serait plus économique. Des devis vont être demandés.

- *CHAUFFAGE MAIRIE*

Un devis de 2454 euros a été réalisé par l'entreprise MARGUERIE pour le nettoyage du système des 15 radiateurs.

Le devis semble élevé, il est demandé que d'autres devis soient effectués.

- *AIDE-SPORTIVE*

La Mairie a reçu un courrier de la Fédération Française d'Équitation informant qu'une jeune fille de Banville a été médaillée aux Championnats de France d'équitation dans la discipline « Voltige » en catégorie benjamin.

La FFE demande une aide financière pour la soutenir.

Les membres du Conseil Municipal préfèrent féliciter directement la jeune fille.

Il a été décidé de l'inviter lors d'une prochaine réunion de travail des Conseillers pour la récompenser avec un bon cadeau.

- *CIMETIERE*

L'agent communal réalise l'entretien du site 2 fois par semaine.

La journée citoyenne pour le nettoyage du cimetière, prévue initialement le 28 septembre 2024 est reportée au printemps 2025.

- *DEMANDE RIVERAIN – RUE DU CAMP ROMAIN*

Un habitant de la rue du Camp Romain se plaint du manque de visibilité et donc de la dangerosité pour sortir de sa propriété pour accéder à la route en voiture. La Mairie étudie les possibilités d'aménagement de la rue pour faire ralentir la circulation.

- *CONSORT LESAGE*

Une réunion de travail est demandée pour faire le point sur ce dossier.

SEANCE LEVEE A 20H35

Le secrétaire de séance
Joëlle BABIAK



La Maire
Nadine BACA

